

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
23 MAI 2019**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-trois mai à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 17 mai 2019, en séance publique par le Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Limoges, salle Louis Longuequeue, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.

Emile-Roger LOMBERTIE, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN (jusqu'à la délibération « Adhésion de Limoges Métropole à l'Etablissement Public Loire et désignation de représentants »), M. Jacques MIGOZZI, M. Rémy VIROULAUD, M. Michel DAVID, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Sarah GENTIL, Mme Julie LENFANT, Mme Nadine RIVET, M. Joël GARESTIER, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, M. Philippe PECHER, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Hélène CUEILLE, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Sylvie ROZETTE, M. Bérardane AMROUCHE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, Mme Nathalie VERCOUSTRE, Mme Annie SCHWAEDERLE, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, M. Bernard VAREILLE, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Catherine BEAUBATIE, M. Vincent GERARD, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant :

M. Jean-Louis NOUHAUD est représenté par M. Bernard ZBORALA

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Pierre COINAUD donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Pascal ROBERT donne pouvoirs à Mme Anne-Marie COIGNOUX
M. Vincent LEONIE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne pouvoirs à M. Bernard VAREILLE
Mme Marie-Christine CANDELA donne pouvoirs à Mme Sylvie BILLAT
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE
M. Pascal THEILLET donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Nathalie VERCOUSTRE
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Christian UHLEN donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
M. René ADAMSKI donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
Mme Geneviève MANIGAUD donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER
Mme Sandrine PICAT donne pouvoirs à M. Christian DESMOULIN
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Jean-Marie MIGNOT (à partir de la délibération « Accord-cadre relatif au contrôle d'exploitation des réseaux de chaleur de Limoges Métropole – Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert »)

Absents :

Mme Marie-Claude BODEN

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mai 2019

Convention Territoriale d'Exercice Concerté des compétences relatives au soutien à
l'enseignement supérieur et à la recherche (CTEC)

La Communauté urbaine exerçant la compétence relative au programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, une Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC), pourrait être signée avec la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Cette convention, conclue pour une durée initiale de trois ans, renouvelable, sans pouvoir dépasser six ans, permettrait de positionner la communauté urbaine vis-à-vis des autres acteurs sur le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche et de jeter les bases de la stratégie d'innovation territoriale de Limoges Métropole.

Le conseil communautaire approuve le partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la CTEC et désigne en tant que représentant de Limoges Métropole au sein du groupe de travail ESR :

– M. Gaston CHASSAIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Mise en place d'une stratégie d'innovation territoriale de Limoges Métropole

Devant le besoin d'innover en permanence il est proposé de définir une stratégie d'innovation territoriale qui donnerait un cadre à l'action de la communauté urbaine.

Celle-ci pourrait aller au-delà de la seule innovation technologique et intégrer d'autres notions comme l'innovation sociale territoriale.

S'appuyant sur ses ressources, ses compétences propres, et ses habitants, Limoges Métropole pourrait ainsi mettre en place une stratégie fédératrice qui mobilise les acteurs du territoire et ancre la dynamique d'innovation dans la durée.

Le conseil communautaire approuve la mise en place d'une stratégie d'innovation territoriale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole au conseil d'administration de MACEO

Par délibération du bureau communautaire en date du 16 mai 2019, il a été décidé d'autoriser l'adhésion de la communauté urbaine à l'association MACEO. Cette dernière propose à Limoges Métropole de faire partie de son conseil d'administration aux côtés de Clermont Auvergne Métropole, comme EPCI partenaire.

Le conseil communautaire désigne comme représentant de Limoges Métropole au conseil d'administration de cette association :

- M. Gaston CHASSAIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote
M. Guillaume GUERIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Participation de Limoges Métropole aux actions du réseau Innovez en Nouvelle Aquitaine

Afin de participer aux actions du réseau Innovez en Nouvelle Aquitaine animées par l'Agence de Développement et d'Innovation (ADI) Nouvelle Aquitaine, Limoges Métropole pourrait se positionner en tant que référent innovation en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Haute-Vienne. Ainsi, une convention pourrait être conclue avec l'ADI Nouvelle Aquitaine et la CMA.

Le territoire d'intervention proposé par le réseau Innovez en Nouvelle Aquitaine concerne :

- Limoges Métropole,
- ELAN,
- le Pôle d'équilibre Territorial et Rural Monts et barrages,
- le Haut Limousin,
- la Châtaigneraie Limousine.

Dans ce cadre, Limoges Métropole interviendrait spécifiquement au titre de l'animation des acteurs de son territoire, les autres relevant de la compétence de la chambre consulaire. La CMA serait le porteur administratif et financier de l'action et supporterait les coûts et l'ingénierie liés à l'organisation de l'étape de l'innovation. La mission de référent serait donc sans incidence financière pour Limoges Métropole.

L'étape de l'innovation développée en 2019, sera centrée sur le « cycle de l'eau », en cohérence avec les compétences eau et assainissement exercées par Limoges Métropole.

Le conseil communautaire approuve le partenariat avec l'ADI Nouvelle Aquitaine et la CMA de la Haute-Vienne dans le cadre des actions du réseau « Innovez en Nouvelle Aquitaine ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mai 2019

Lancement d'un appel à projets dans le domaine de l'eau

Au sein de la stratégie régionale développée dans le domaine de l'eau, Limoges Métropole et ses partenaires (SAUR, Syndicat Vienne-Briance-Gorre, Pôle Environnement Nouvelle Aquitaine et Office International de l'Eau) se positionnent sur le « cycle urbain de l'eau ». Ils souhaitent lancer, jusqu'au 1^{er} octobre 2019, un appel à projets « eau » visant à faire émerger de nouveaux usages et/ou de nouveaux services.

L'accompagnement de Limoges Métropole se traduirait par :

- un prix financier : une enveloppe de 40 000 €, serait consacrée à cet appel à projets et attribuée aux lauréats en fonction des besoins des porteurs de projets retenus,

et / ou :

- un accompagnement personnalisé en fonction des projets.

Le conseil communautaire autorise le lancement de l'appel à projets « Eau ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Convention de partenariat avec ODEYS

Depuis 2016, Limoges Métropole est partenaire du Cluster Eco-Habitat, dans le cadre d'une convention triennale (2016-2018). En qualité de membre de cette association, Limoges Métropole lui a attribué une subvention de 10 000 €.

Cette convention étant échuë, le conseil communautaire décide de renouveler l'adhésion de Limoges Métropole, d'autoriser la signature d'une nouvelle convention de partenariat et d'allouer une subvention de 10 000 €.

Par ailleurs, le conseil communautaire approuve la candidature de Limoges Métropole au Conseil d'administration du Cluster qui sera intégré dans une nouvelle structure dénommée ODEYS à compter du 31 mai 2019 et désigne comme représentant de Limoges Métropole au sein de cette association :

- M. Gaston CHASSAIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mai 2019

Marché de travaux rénovation et restructuration du bâtiment central d'Ester Technopole -
Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert - Modifications de la délibération n°2.1
du 20 septembre 2018

Le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés à la délibération n°2.1 du 20 septembre 2018 relative à l'opération de travaux de rénovation et de restructuration du bâtiment central d'ESTER technopole.

En effet, à l'issue de la phase projet, il est apparu nécessaire de reventiler l'estimation globale du projet entre les lots.

Le montant global des travaux reste quant à lui inchangé, soit 9 339 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mai 2019

Organisation du challenge anti gaspillage alimentaire inter-restaurants scolaires 2019

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) et afin de diminuer le plus possible la quantité de déchets produite dans les restaurants scolaires, la communauté urbaine propose aux communes signataires de la charte « communes engagées » un challenge anti-gaspillage avec leurs établissements scolaires.

Les communes du Vigen, Panazol, Rilhac-Rancon et Saint-Gence se sont portées candidates. Ainsi, des conventions annuelles seraient signées avec ces dernières pour définir le cadre de la réalisation de ce challenge qui sera doté de prix remis avant le terme de l'année scolaire.

Cette action sera reconduite, en 2020, pour permettre à plus de communes de participer.

Le conseil communautaire approuve la mise en place du challenge anti gaspillage alimentaire inter restaurants scolaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Détection des cavités souterraines avant travaux - Partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières - Passation d'un marché hors champ d'application du Code de la Commande Publique - Retrait de la délibération n° 3.2 du 23 novembre 2018

Dans le cadre de ses compétences en matière de voirie et d'assainissement Limoges Métropole souhaite se doter d'un outil relatif à la détection de cavités préalablement à la réalisation de travaux sur l'ensemble de son territoire, en parallèle de la phase étude.

S'agissant de la qualification juridique du partenariat pouvant être envisagé entre Limoges Métropole et le BRGM, il s'avère qu'un contrat répondant à la définition d'un marché public peut ne pas être soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique, s'il entre dans l'une des hypothèses fixées par son article L.2512-5. Contrairement à ce que prévoyait la délibération n° 3.2 du 23 novembre 2018, il s'agira donc bien d'un marché public, et non d'une convention.

Ainsi, le conseil communautaire décide de retirer la délibération 3.2 du 23 novembre 2018 et autorise le Président à signer un accord-cadre d'une durée de 5 ans avec le BRGM, ainsi que les marchés subséquents à cet accord-cadre mis en place ponctuellement dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Résidentialisation Pissaro, Véronèse et Manet – Cœur de quartier de la Bastide à Limoges –
Lot 6 Serrurerie - Modification de la délibération n° 12.3 du 30 juin 2017 - Conclusion du
marché de travaux

Le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés à la délibération n°12.3 du 30 juin 2017 relative au marché public pour la résidentialisation des bâtiments Pissaro, Véronèse et Manet dans le quartier de la Bastide à Limoges, lot 6 serrurerie.

En effet, les prestations de ce lot, qui comprenaient initialement des portails manuels, ont été modifiées au profit de portails automatisés pilotables de l'intérieur des bâtiments, engendrant ainsi une augmentation de l'estimation du marché qui s'élève à 435 000 € TTC au lieu de 84 000 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 février dernier a attribué ce marché à la société DIRICKX Espace Clôture Centre SAS, pour un montant total de 450 000 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Transports urbains - Revalorisation tarifaire 2019-2020

Conformément à la Délégation de Service Public conclue entre Limoges Métropole et la STCLM pour la période 2012-2019, la STCLM propose une revalorisation de la grille tarifaire à partir du 1^{er} juillet 2019 comme suit :

- une revalorisation des tarifs inférieure aux hypothèses d'inflation pour 2019,
- un gel des tarifs pour tous les abonnements du réseau : - 18 ans, - 26 ans, + 26 ans, 65 ans et +,
- une revalorisation modérée du tarif 1 voyage en vente à l'extérieur du véhicule, des titres 24 Heures, du carnet de 10 tickets (dont tarif préférentiel) et des titres Handibus,
- la création d'un nouvel abonnement pour les retraités de « 60 ans et + » fonctionnant selon les mêmes conditions et aux mêmes tarifs que l'abonnement « 65 ans et + » (gratuité sous conditions de ressources).

Ce projet d'évolution tarifaire prévoit en conséquence une augmentation des recettes commerciales de + 0,70 %, inférieure à l'hypothèse d'inflation fixée à 1,30%, qui génère un total de recettes pour une année pleine, et à fréquentation constante, estimé à 5 627 318 € TTC, soit + 39 343 €.

Le conseil communautaire décide d'appliquer la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe à partir du 1er juillet 2019.

De plus, le conseil communautaire décide d'expérimenter pendant 1 an, à compter du 1er juillet 2019, une solution dématérialisée de paiement et compostage de son voyage par smartphone fournie par la société « My Bus ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Grille tarifaire (euros TTC)

Anciens tarifs	Nouv tarifs	Evolution
----------------	-------------	-----------

1 voyage	1,30	1,40	7,7%
1 voyage Tarif Normal	1,60	1,60	0,0%
24 Heures 1 personne	3,80	3,90	2,6%
24 heures 5 personnes	5,80	6,00	3,4%
10 voyages	10,30	10,60	2,9%
Groupe	1,10	1,10	0,0%
-18 ans 31 jours 1 enfant	22,50	22,50	0,0%
-18 ans 31 jours 2 enfants	18,00	18,00	0,0%
-18 ans 31 jours 3 enfants	13,50	13,50	0,0%
-18 ans 1 an 1 enfant	90,00	90,00	0,0%
-18 ans 1 an 2 enfants	72,00	72,00	0,0%
-18 ans 1 an 3 enfants	54,00	54,00	0,0%
-26 ans 31 jours	22,50	22,50	0,0%
-26 ans 1 an	90,00	90,00	0,0%
+26 ans 31 jours	34,50	34,50	0,0%
+26 ans 1 an	345,00	345,00	0,0%
65 ans + 31 jours	22,50	22,50	0,0%
65 ans + 1 an	90,00	90,00	0,0%
Retraités 60 ans + 31 jours		22,50	
Retraités 60 ans + 1 an		90,00	
SESAME	345,00	345,00	0,0%
T Pref 10 voyages	5,15	5,30	2,9%
T Pref 31 jours	6,90	6,90	0,0%
Handibus 1 voyage	1,30	1,40	7,7%
Handibus 10 voyages	10,30	10,60	2,9%
Handibus 50 voyages	51,50	53,00	2,9%

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Acquisition de la technologie Cliiink à équiper sur les colonnes à verre et maintenance associée des dispositifs - Lancement du marché négocié sans publicité ni mise en concurrence

Pour améliorer les performances du tri, le conseil communautaire autorise le Président à signer un marché négocié sans publicité préalable ni mise en concurrence et pour une période ferme de 5 ans, avec la société Terradona détentrice des droits d'exclusivité sur la technologie Cliiink.

Cette technologie innovante permet, grâce à un équipement adapté sur les colonnes à verre, de récompenser le geste de tri des usagers par le biais d'un cumul de points qui se transformera in fine en bons d'achat auprès des commerçants partenaires de l'opération ou en dons à des associations.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à l'acquisition et la maintenance de 200 dispositifs s'élèverait à 393 750 € HT.

Le coût résiduel pour Limoges Métropole devrait au global s'élever à 20 000 € TTC par an en déduisant la vente supplémentaire des tonnages du verre, la subvention de 203 875 € demandée auprès de CITEO et en réduisant la fréquence de lavage des colonnes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Conventions de partenariat de réemploi

Dans le cadre de sa politique volontariste de prévention des déchets, Limoges Métropole a développé le réemploi en s'appuyant sur le réseau existant des Entreprises Sociales et Solidaires de son territoire.

Ainsi, les conventions signées avec Aléas et Maximum 87 prenant fin en 2019 et Aléas proposant d'être présent plusieurs jours par semaine sur la nouvelle déchèterie Kennedy pour conseiller, informer et aider les usagers sur la notion de réemploi des objets, le conseil communautaire décide de renouveler, à titre gracieux, le partenariat avec les associations qui pratiquent le réemploi et de signer avec Aléas une convention spécifique pour la mise à disposition d'un collaborateur de cette association sur la nouvelle déchèterie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote

M. Jean-Paul DURET

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Convention de reprise et traitement des consommables d'imprimantes issus des déchèteries communautaires

Le contrat relatif au tri des consommables d'imprimantes sur l'ensemble des déchèteries communautaires étant arrivé à échéance, le conseil communautaire autorise le Président à signer le nouveau contrat, d'une durée d'un an renouvelable trois fois un an, avec la société LVL, qui interviendra à titre gracieux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Lancement des appels d'offres ouverts concernant l'agrandissement et la modernisation du centre de recyclage - Modificatifs des délibérations n° 6.1 du 21 décembre 2017 et n° 9.3 du 14 février 2019

Le conseil communautaire prend en compte les compléments apportés à la délibération initiale n° 6.1 en date du 21 décembre 2017 et à la délibération n°9.3 en date du 14 février 2019 relatives aux marchés publics pour les travaux de terrassement et de voirie, de construction des extensions des bâtiments et de fourniture, d'installation et de mise en marche du nouveau process de tri.

En effet, l'estimation de deux lots (lot n°5 : portes sectionnelles et lot n°7 : plâtrerie) a été revue à la hausse. Les estimations des 12 autres lots restent inchangées.

Ainsi, le montant total estimé à 2 759 266 € TTC par la délibération du 14 février 2019 passe à 2 875 000 € TTC soit une augmentation globale de 4,19 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Accords-cadres relatifs à l'assainissement
Lancement de procédures en Appel d'Offres Ouvert

L'accord-cadre relatif au « curage et inspection des collecteurs d'assainissement et d'ouvrages annexes de Limoges Métropole » arrivant à échéance le 11 août 2019, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation pour un nouvel accord-cadre sous forme d'Appel d'Offres Ouvert. La durée d'exécution de ce marché serait d'un an renouvelable 3 fois un an et pour une estimation annuelle de 300 000 € HT.

De plus, le marché relatif aux « travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement non visitables sans tranchées » prenant fin le 31 mai 2020, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert.

Ce marché sous la forme d'un accord-cadre mono- attributaire serait conclu pour une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois un an et pour une estimation annuelle de 300 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mai 2019

Adhésion à l'Agence Technique Départementale ATEC 87 pour le contrôle externe des équipements de métrologie des systèmes d'assainissement et désignation d'un représentant

Le 1^{er} janvier 2019, le Département a transféré les missions du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) à l'Agence technique départementale ATEC 87, afin de proposer aux collectivités des prestations de contrôle externe des équipements de métrologie des systèmes d'assainissement.

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention avec l'ATEC 87 qui sera sollicité dans le cadre d'achats de gré à gré et désigne comme représentant de Limoges Métropole au sein de cette agence.

– M. Claude BRUNAUD

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mai 2019

Convention entre la SNCF Réseau et Limoges Métropole pour le remboursement des travaux d'eau et d'assainissement rendus nécessaires par l'opération de création d'une rampe d'accès aux voies ferrées dans le secteur de Ventenat (rue Benoît Frachon) à Limoges

Dans le cadre de la réalisation d'une rampe d'accès au secteur Ventenat depuis la rue Benoît Frachon à Limoges par la SNCF Réseau, des travaux de déplacement des réseaux d'eau et d'assainissement s'avèrent nécessaires.

Ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole, d'un montant global de 152 750 € HT, feraient l'objet d'un remboursement partiel de la part de la SNCF Réseau.

Une convention formalisant les modalités de ce remboursement pourrait donc être signée avec la SNCF Réseau.

Le conseil communautaire approuve le principe de ce remboursement et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mai 2019

Adhésion de Limoges Métropole à l'Etablissement Public Loire et désignation de représentants

La communauté urbaine gérant dorénavant l'ensemble du cycle de l'eau, le conseil communautaire sollicite l'adhésion de Limoges Métropole à l'Etablissement Public Loire (EPL) à partir de 2019.

La contribution financière pour 2019 serait de 3 961 €, identique à celle qui était fixée pour la ville de Limoges. A partir de 2020, le calcul pour un EPCI de 207 986 habitants s'établirait à 5 400 € environ.

Le conseil communautaire approuve également les statuts de l'EPL et désigne pour représenter Limoges Métropole au sein de ce syndicat mixte :

- M. Rémy VIROULAUD en tant que délégué titulaire,
- Mme Anne ROBERT-KERBRAT en tant que déléguée suppléante

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Accord-cadre relatif au contrôle d'exploitation des réseaux de chaleur de Limoges Métropole -
Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le marché actuel relatif au « contrôle d'exploitation des 3 réseaux de chaleur de Limoges Métropole », arrivant à échéance le 21 janvier 2020, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en Appel d'Offres Ouvert afin d'assurer la continuité de service public.

Ce marché sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire serait conclu pour un 1 an renouvelable 3 fois et pour une estimation financière de 230 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Contrat de délégation de service public du réseau de chaleur de l'hôtel de ville de Limoges -
Avenant n°8 relatif à l'approvisionnement en bio méthane avec garantie d'origine de la
chaufferie

Afin de pouvoir recourir à l'achat de bio méthane, avec garantie d'origine, pour le fonctionnement du réseau de chaleur de l'Hôtel de ville, le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public conclu avec la société Réseau de Chaleur de l'Hôtel de Ville de Limoges (RCHVL).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Conventions cadre, de partenariat, et d'échange de données avec la société ENEDIS

Limoges Métropole, autorité organisatrice et propriétaire du réseau public de distribution d'électricité sur la commune de Limoges, a conclu avec ENEDIS une convention de partenariat relative à la coordination des services, la transition énergétique et l'échange de données cartographiques « moyenne échelle », de consommation, de production ou de données de précarité énergétique.

ENEDIS s'engage à fournir les données cartographiques « grande échelle » dans le cadre de grands projets comme celui du BHNS.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention cadre de partenariat et une convention d'application relative au BHNS ainsi que les conventions d'application à venir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Convention d'échange de données cartographiques avec la société Gaz réseau Distribution de France

Le conseil communautaire autorise la signature d'une convention d'échange de données cartographiques entre Limoges Métropole, autorité organisatrice et propriétaire du réseau public de distribution de gaz sur les communes de Boisseuil, Chaptelat, Condat sur Vienne, Couzeix, Feytiat, Isle, Limoges, Le Palais sur Vienne, Panazol, Rilhac Rancon, Saint Just le Martel, Solignac, Verneuil sur Vienne et Le Vigen, et la société Gaz réseau Distribution de France (GrDF), exploitante de ce réseau.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Association AMORCE - Désignation d'un suppléant

Limoges Métropole, étant adhérente à AMORCE, association nationale au service des collectivités territoriales en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur et d'énergie, a désignée, par délibération du conseil communautaire en date du 12 mai 2014, Mme Marie-Anne Robert-Kerbrat en tant que représentante au sein de cette association.

Le conseil communautaire désigne comme représentant suppléant de Limoges Métropole.

– M. Jean-Marie LAGEDAMONT

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Plan d'actions 2019 de Limoges Métropole en matière d'insertion professionnelle

Dans le cadre de l'appel à projets Fonds Social Européen (FSE) 2019 lancé par le Département de la Haute-Vienne, Limoges Métropole pourrait déposer une demande de financement pour une opération concernant la Plateforme d'Apprentissage Linguistique de base et d'Insertion Professionnelle (PALIP) permettant aux participants d'acquérir un niveau de connaissance des savoirs de base indispensable à la mise en œuvre d'un parcours PLIE et d'élaborer un projet professionnel.

Cette opération représente un coût total de 83 457,68 € pour lesquels Limoges Métropole sollicite 50 074,61 € de FSE, soit 60 % du coût total.

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter les crédits FSE correspondants à cette opération.

ADOPTE

A voté contre :
M. Vincent GERARD

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Convention de partenariat entre l'Agence Immobilière Sociale (AIS) et Limoges Métropole

Dans le cadre des objectifs de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Limoges Métropole soutient financièrement l'action de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) dans le secteur locatif privé.

Ainsi, pour l'année 2019, le conseil communautaire approuve la poursuite de ce partenariat par la signature d'une convention et le versement d'une subvention de 30 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mai 2019

Création d'un lotissement "les Essarts" - Zones d'activités de la Grande Pièce à Limoges -
Protocole d'accord avec la SARL Des Essarts - Indemnité pour perte d'exploitation

Les parcelles de terrain situées à Limoges, aux lieudits « Les Tuileries » et « De Barbouty » dans le parc d'activités de la Grande Pièce, propriété de Limoges Métropole, sont exploitées, depuis 1993 par la société Des Essarts, représentée par M. Alain Marsaudon, en vertu d'un bail verbal, sans aucune contrepartie financière.

Ces parcelles étant concernées par les travaux de création du lotissement dénommé « Les Essarts », cette société souhaite être indemnisée pour l'ensemble des préjudices d'exploitation et pertes de revenus pouvant en découler.

En conséquence, le conseil communautaire autorise le Président à signer le protocole d'accord à intervenir avec la société Des Essarts prévoyant le versement d'une somme globale et forfaitaire de 1 500 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Acquisitions immobilières de locaux dépendant d'un bâtiment en copropriété, situés 63-65
avenue de la Révolution
et 31-41 avenue Baudin à Limoges

Le 1^{er} janvier 2019, le service public d'eau potable a été transféré à la communauté urbaine. Une quarantaine d'agents sont situés au sein de l'Hôtel de Ville de Limoges et il apparaît opportun qu'ils intègrent des locaux communautaires.

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir à l'amiable :

- de la S.C.I Foncière du Val d'Auron, 10 lots en copropriété et 1 lot situés dans un ensemble immobilier 63-65 avenue de la Révolution et 31-41 avenue Baudin à Limoges, moyennant le prix de 370 000 €,
- de la Caisse locale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants du Limousin 6 lots en copropriété et 1 lot situés dans un ensemble immobilier 63-65 avenue de la Révolution et 31-41 avenue Baudin à Limoges, moyennant le prix de 90 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mai 2019

Conventions d'action foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

Dans le cadre du partenariat conclu avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA), le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention opérationnelle avec l'EPFNA et la commune de Veyrac pour permettre la réalisation d'une opération mixte de création de logements et de commerces de proximité.

Ainsi sur le périmètre de cette opération, le conseil communautaire décide de retirer les délégations du droit de préemption urbain précédemment consenties à la commune de Veyrac et de déléguer ce droit à l'EPFNA.

Dans ce même cadre, le conseil communautaire autorise également le Président à signer une convention opérationnelle avec l'EPFNA et la commune de Limoges concernant l'Opération de Restauration Immobilière (ORI).

Le conseil communautaire décide, sur les emprises foncières identifiées et correspondantes aux immeubles concernés par l'ORI, de retirer la délégation du droit de préemption consentie à la commune de Limoges et de déléguer ce droit à l'EPFNA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Révision Générale du PLU de la commune du Palais sur Vienne - Arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme

La commune du Palais-sur-Vienne a souhaité que la procédure de révision générale de son PLU, qu'elle a entamée, soit poursuivie jusqu'à son terme par Limoges Métropole après le transfert de compétence.

Le conseil communautaire approuve donc le bilan de la concertation préalable, arrête le projet de PLU de la commune du Palais-sur-Vienne et le soumet pour avis aux entités concernées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Approbation de la modification n°1 et des modifications simplifiées
n°1 et n°2 du PLU d'Eyjeaux

Le conseil communautaire approuve :

- la modification n°1 du PLU de la commune d'Eyjeaux qui vise à effectuer un reclassement d'une zone AUct en une zone urbaine (U3) et en une zone agricole (A),
- la modification simplifiée n°1 qui vise à effectuer une modification du règlement écrit de la zone Agricole, afin de permettre aux habitations existantes de réaliser des extensions sous certaines conditions,
- la modification simplifiée n°2 qui vise à mettre en place un Secteur de Taille et Capacité d'Accueil Limité (STECAL) Agricole économique (Ai), afin de permettre à un bâtiment agricole désaffecté de changer de destination.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Arrêts des projets des révisions « allégées » n°1 et n°2 du PLU de Panazol

Les procédures de révisions « allégées » n°1 et n° 2 du PLU de Panazol ont fait l'objet de délibérations du conseil communautaire en date du 23 novembre 2018.

La procédure de révision « allégée » n°1 est engagée afin de pouvoir accueillir un jeune agriculteur souhaitant cultiver des petits fruits et vergers en agriculture biologique.

Le conseil communautaire considère favorable le bilan de la concertation, arrête le projet de révision « allégée » n°1 du PLU de Panazol et décide de le soumettre pour avis aux entités concernées.

La procédure de révision « allégée » n°2 consiste à faire évoluer la zone Naturelle N sur la parcelle BE 004 en zone urbaine à vocation économique (UE) afin de laisser la possibilité à la société COVED de se diversifier et se développer.

Le conseil communautaire considère favorable le bilan de la concertation, arrête le projet de révision allégée n° 2 du PLU de Panazol et décide de le soumettre pour avis aux entités concernées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Modalités relatives à la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de Le Vigen -
Modification du règlement écrit de la zone N3p

Le conseil communautaire prescrit la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune du Vigen qui correspond à la modification du règlement écrit de la zone N3p relative au périmètre des parcelles du parc animalier et paysager du Reynou.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Projet Urbain Partenarial (PUP) n°1 au lieu-dit "Les Cotilles" sur la commune du Vigen

La commune du Vigen, souhaite que soit mis en place un Projet Urbain Partenarial (PUP) dans le cadre du projet de quatre constructions de maisons individuelles au lieu-dit « Les Cotilles » porté par Madame Audevard Murielle et Monsieur Nouhaud Jean-Francis.

Ce projet nécessitant la réalisation d'une extension du réseau d'électricité pour un montant total de 5 220,25 € TTC, la convention de PUP fixe la participation de Madame Audevard à 2 088,10 € TTC et la participation de Monsieur Nouhaud à 3 132,15 € TTC.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de PUP et décide que la durée d'exonération de la taxe d'aménagement sera de 2 années.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Personnel communautaire - recrutement d'un chargé de mission développement économique et cohésion sociale au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Afin de coordonner les projets de développement économique et de cohésion sociale portés dans le cadre du pilotage du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024, le conseil communautaire décide de procéder à la création d'un poste de chargé de mission NPNRU.

Eu égard aux compétences demandées et compte tenu de la technicité nécessaire à l'exercice de ces missions, il est envisagé de recruter un agent contractuel pour une durée déterminée d'un an, renouvelable, et qui sera rémunéré, compte tenu des responsabilités liées au poste, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Convention avec la société CITEO

L'entreprise CITEO souhaite commercialiser auprès de 4 collectivités dans toute la France un module de formation intitulé « Mener une opération pour relancer le tri en habitat urbain avec la communication engageante » dans le cadre de son projet de Contrat pour l'Action et la Performance (CAP).

CITEO ayant proposé à Limoges Métropole 2 jours de formation gratuite pour les ambassadeurs du tri afin d'expérimenter ce module, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec cette entreprise.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mai 2019

Mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association Ester Technopole -
Limoges Métropole

Dans un souci de cohérence de la politique économique sur le territoire communautaire, l'association Ester Technopole – Limoges Métropole a émis lors du conseil d'administration en date du 4 avril 2019 un avis favorable à la désignation de Monsieur Daniel LAFONT, en qualité de Délégué général d'Ester Technopole.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de mise à disposition de Monsieur Daniel LAFONT, actuellement Directeur général adjoint en charge du Pôle Economique à compter du 1^{er} juin 2019 pour une durée d'un an renouvelable, sur une quotité maximale de 50 %, celle-ci étant définie chaque année dans ladite convention.

Conformément aux règles statutaires en la matière, l'association remboursera à Limoges Métropole la part de rémunération correspondant à cette mise à disposition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Dotation de soutien à l'investissement local - Dossiers 2019

Dans le cadre de la programmation 2019 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Limoges Métropole pourrait déposer un dossier concernant la création de deux plateformes industrielles sur le parc d'ESTER Technopole.

Chaque bâtiment relais serait aménagé comme suit :

- surface développée au total sur chaque plateforme d'environ 1600 m²,
- plateforme constituée de 8 cellules,
- dans chaque cellule, une zone atelier, une zone administrative, une mezzanine.

Le coût global des deux opérations s'élève à 4 239 000 €. Une subvention à hauteur de 20 % soit 847 800 € pourrait être sollicitée dans le cadre de la DSIL.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

CTMA Valoine Plans de financement prévisionnels de diverses opérations

Dans le cadre de l'année 2 du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Valoine, le conseil communautaire valide les plans de financement prévisionnels pour diverses opérations dont la dépense totale est estimée à 162 750 € HT.

Par ailleurs, des travaux d'aménagement de deux ouvrages de franchissement de la Valoine, sur les communes d'Aureil et de Feytiat ont également été programmés sur l'année 3 du CTMA. Le montant de ces travaux est estimé à 27 799,75 € HT.

Le conseil communautaire valide donc le plan de financement prévisionnel qui tient compte des aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Gestion de flotte de véhicules industriels - Convention entre Limoges Métropole –
Communauté urbaine et l'U.G.A.P. - Signature du marché subséquent avec FATEC

Le marché pour la gestion de la flotte de véhicules industriels de Limoges Métropole avec la société SDPV, par le biais de l'Union des Groupements des Acheteurs Publics (UGAP), arrive à échéance le 1^{er} octobre 2019.

Le conseil communautaire décide de renouveler le recours à l'UGAP qui dispose d'un marché subséquent avec la société FATEC et d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec cette centrale d'achats pour la mise en œuvre de ce marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Accords-Cadres afférents à la fourniture de fournitures de bureau – Lots 2, 3 et 4 -
Modification de la délibération n° 12.1 du 24 novembre 2017

Le conseil communautaire prend en compte les modifications apportées à la délibération n°12.1 du 24 novembre 2017 relative aux lots 2, 3 et 4 de la consultation en Appel d'Offres Ouvert pour la « fourniture de fournitures de bureau ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Communication concernant le rapport annuel 2018 de la commission intercommunale pour
l'accessibilité aux personnes handicapées

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités
Territoriales, le conseil communautaire prend acte du rapport de la Commission
Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) pour l'année 2018
qui a fait l'objet d'un examen par cette commission lors de sa réunion du 13 mai 2019.

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2019

Comptes-rendus au conseil communautaire de diverses décisions et des délibérations prises
par le bureau communautaire

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre et des délibérations prises
lors du bureau communautaire du 16 mai 2019 en vertu des dispositions du Code général des
collectivités territoriales.